

**Madame, Monsieur,**

Avec trois millions d'embauches par an, nos entreprises de moins de dix salariés sont une composante essentielle du dynamisme de l'emploi en France.

Or le contexte économique actuel n'est pas de nature à faciliter leurs embauches, car les petites entreprises n'ont pas toujours les ressources financières pour faire face aux incertitudes liées à l'activité.

C'est pourquoi nous avons prévu, dans le cadre du plan de relance annoncé par le Président de la République le 4 décembre dernier, une aide spécifique et temporaire pour vos embauches.

Cette aide compensera intégralement les charges patronales au niveau du SMIC, et les compensera en partie jusqu'à 1,6 fois le SMIC.

Ce dépliant explicite les modalités pratiques pour bénéficier de l'aide et répond à certaines de vos questions. Il vous donne également tous les contacts nécessaires pour vous renseigner.

Cette aide vous est destinée. Ses conditions d'attribution sont simples : avoir embauché un salarié et en faire la demande.

Nous attachons une importance particulière à ce que sa mise en œuvre soit rapide et efficace.

Nous souhaitons en effet qu'elle puisse bénéficier au maximum d'entreprises qui sautent le pas et réalisent une ou plusieurs embauches en 2009.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.



CHRISTINE  
LAGARDE



PATRICK  
DEVEDJIAN



LAURENT  
WAUQUIEZ

# ZÉRO CHARGES

C'est le coup de pouce décisif pour les embauches des petites entreprises en 2009 !

TOUTE NOUVELLE EMBAUCHE SERA TOTALEMENT EXONÉRÉE DE CHARGES PATRONALES POUR UN SALARIÉ AU SMIC EN 2009. L'AIDE EST ENSUITE DÉGRESSIVE JUSQU'À 1,6 FOIS LE SMIC.

## QUI CONTACTER POUR EN SAVOIR PLUS ?

Le site Internet  
[www.entreprises.gouv.fr/zerocharges](http://www.entreprises.gouv.fr/zerocharges)



**0 826 08 08 XX** (les 2 chiffres manquants correspondent au numéro de votre département - 0,15€ TTC / min.)

Le site de Pôle emploi [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

Le site dédié au plan de relance de l'économie [www.relance.gouv.fr](http://www.relance.gouv.fr)

Le portail des déclarations sociales  
[www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr)

Votre Urssaf [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)

Conception, réalisation : VERBE - Éditeur : SIRCOM - Crédit photo : Kim Carson/Getty Images, Patrick Bagein, X. - Février 2009

# ZÉRO CHARGES

UN COUP DE POUCE  
DÉCISIF POUR LES EMBAUCHES  
DES TPE EN 2009



EN 2009, VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE QUI ABAISSE SIGNIFICATIVEMENT LE COÛT DE VOS EMBAUCHES.

## QUELS AVANTAGES OFFRE CE DISPOSITIF ?

## QUI EN BÉNÉFICIE ?

Toutes les conditions que l'entreprise doit remplir pour bénéficier de l'aide :

**être une TPE**, c'est-à-dire compter moins de 10 salariés dans l'entreprise <sup>(1)</sup>;

**être éligible à la réduction générale sur les bas salaires**

(art. L.241-13 du code de la sécurité sociale)  
1 édu1 ap ( w c s t u so q mf  
p s n é fin